



Plan Rhône et inondations

Elu en charge du dossier : M. THIEULOUY

Conseiller en charge du dossier



Christelle MACÉ

Conseillère gestion de l'eau – inondation et environnement

Tél : 04.42.23.86.68

c.mace@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Contexte

Le Plan Rhône est un document d'orientation pour le fleuve Rhône s'articulant autour de 3 axes principaux :



- concilier la prévention des inondations et les pressions d'un développement urbain et des activités humaines en zone inondable,
- Respecter et améliorer le cadre de vie des habitants,
- Assurer un développement économique à long terme.

Ces objectifs sont développés dans les domaines d'intervention suivants : culture rhodanienne, inondations, qualité des eaux, ressources et biodiversité, énergies, transport et tourisme.

Le volet inondation est donc un domaine d'intervention à part entière. Les actions qui sont mises en œuvre dans ce domaine sont les suivantes : la réduction des inondations en agissant sur l'aléa, la réduction de la vulnérabilité en agissant sur les enjeux et la culture du risque.

Réduire les inondations : les aménagements en cours et à venir du « Pré schéma sud »

Le « pré-schéma sud » est un programme d'aménagements de lutte contre les inondations de Viviers à la mer et de gestion des crues, porté par l'Etat. Ses objectifs sont d'**éviter les ruptures de digue, d'augmenter et d'ajuster les niveaux de protection entre les deux rives du Rhône et pour les crues les plus fortes dans le but d'organiser** des déversements sans rupture dans les digues et d'assurer un ressuyage rapide des eaux.

Ces objectifs prennent plusieurs formes :

- **Des aménagements hydrauliques de Beaucaire à la mer**, notamment à travers les travaux et études à venir ou en cours (L'étude de calage des niveaux de digue entre Beaucaire et Arles, la digue nord, La réfection des quais d'Arles, la sécurisation du remblai de la voie ferrée entre Tarascon et Arles, le décorsetage (écartement des digues) limité des digues du Petit Rhône pour accroître la débitance en cas de crue, etc....)

- **Des études de gestion pour l'optimisation des zones d'expansion de crues de Viviers à la mer**
- **Des études de ressuyage afin de gérer les flux déversés.** 3 études sont en cours ou sur le point de commencer sur le département (plaine de Boulbon / Vallabrègues, Camargue, plaine du Trébon)

La Chambre d'agriculture participe à la représentation de la profession agricole et la défense de ses intérêts, au sein des instances de concertation de ces études et projets. Les principaux points défendus par la profession sont les suivants :

- Toutes mesures nécessaires à la pérennisation de l'agriculture en zones inondables doivent être prises ;
- Les projets devront avoir une approche globale pour une répartition équitable et solidaire des eaux ;
- Le ressuyage des terres devra être une priorité ;
- Des dispositions pour la mise en place de mesures compensatoires, d'indemnités plus justes et pour la prise en compte du statut des terres agricoles inondables devront être prises en concertation avec la profession.

Les actions de la Chambre d'agriculture : la réduction de la vulnérabilité agricole

Entre 2006 et 2008, dans le cadre du Plan Rhône, La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a participé, avec les Chambres d'agriculture d'Ardèche, de la Drôme, du Gard, et de Vaucluse et sous coordination de l'association des Chambres d'agriculture Rhône-Méditerranée, à une étude sur la réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles aux inondations du Rhône. Ce travail a consisté en :



- Un état des lieux de la vulnérabilité des exploitations agricoles;
- Des propositions de mesures pour réduire la vulnérabilité qui ont donné lieu à un catalogue de mesures et à un guide de diagnostic des points de vulnérabilité des exploitations (réalisé avec Territoire Rhône) aux inondations du Rhône.

Ce travail s'est concrétisé par le lancement fin 2008 par la DIREN en charge du Plan Rhône d'un appel à projet pour faire émerger les besoins des exploitants agricoles en matière de réduction de la vulnérabilité. Notre compagnie, forte de son expérience acquise dans ce domaine, a répondu à cet appel à projet sur son territoire, afin de pouvoir cerner les besoins des exploitants agricoles demandeurs et de faire émerger des demandes de financement pour la mise en œuvre de ces mesures à l'échelle individuelle et territoriale.

Pour info : le rapport d'expertise sur le projet de canal de contournement d'Arles (by-pass) est disponible : http://portail.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/005602-01_rapport.pdf ou http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/include/rhone/pdf/005602-01-rev3_presentation_résultats.pdf